

PLAN DE GESTION DU DORÉ

EN VIGUEUR JUSQU'EN 2026

RECONDUCTION DU PLAN DE GESTION DU DORÉ DE 2016

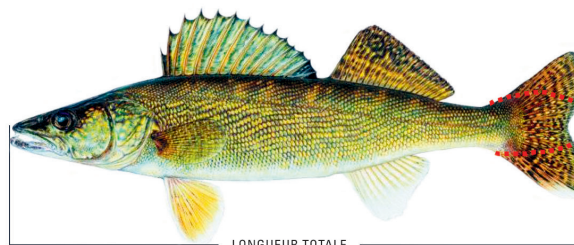
Bonne nouvelle ! Dans la réserve faunique La Vérendrye, le plan de gestion du doré est reconduit jusqu'en 2026 sans modifications. Donc, aucun changement quant aux gammes de tailles exploitées.

Niveaux de croissance

Les populations nordiques de dorés sont moins productives, la fécondité relative y étant moins élevée (croissance lente). La réserve faunique La Vérendrye se divise en deux niveaux de croissance, soit le secteur Abitibi avec une croissance lente et celui de l'Outaouais avec une croissance rapide d'où l'obligation de mesures différentes dans le secteur Abitibi et le secteur Outaouais.

MESURAGE

Les dorés doivent être mesurés selon leur longueur totale, plutôt que dans la fourche.



MESURES DU PLAN DE GESTION DU DORÉ

28 lacs sont soumis à une gamme de taille exploitée.

Secteur Outaouais (croissance rapide)

Remise à l'eau obligatoire de tous les dorés plus petits que 37 cm et plus grands que 53 cm provenant des lacs suivants :

- | | | | |
|----------------|---------------|----------------|------------|
| • Barrage | • Rés. Giroux | • Larive | • Poigan |
| • Byrd | • Grand | • Larouche | • Portage |
| • Rés. Cabonga | • Jean-Peré | • Orignal | • Poulter |
| • Embarras | • Joncas | • Petit Poigan | • Savary |
| | | | • Tomasine |

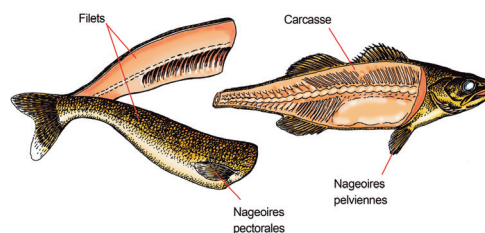
Transport et filetage

Pour les 28 plans d'eau énumérés : dorés entiers ou filets en portefeuille (la peau, la queue et les nageoires pectorales doivent demeurer attachées aux deux filets).

Secteur Abitibi (croissance lente)

Remise à l'eau obligatoire de tous les dorés plus petits que 32 cm et plus grands que 47 cm provenant des lacs suivants :

- | | | | |
|------------|---------------------------|---------------|---------|
| • Anwatan | • Carrière | • Kakontis | • Padou |
| • Camatose | • Du Vieillard | • Kokomis | • Rodin |
| • Canimina | • Grand lac de la Vieille | • Rés. Dozois | |



Crédit : Jeannot Ruel, Sentier Chasse-Pêche

AUTRES PLANS D'EAU

Pour tous les autres plans d'eau, les dorés mesurant moins de 32 cm devront être remis à l'eau et la pêche sera fermée une fois atteint le quota maximum du lac.

Transport et filetage

Dorés entiers ou filets de 20 cm ou plus avec la peau adhérent complètement à la chair sur toute la longueur.

RÉSERVE FAUNIQUE LA VÉRENDRYE

Secteur Abitibi-Témiscamingue
laverendryeabitibi@sepaq.com
819 354-4392

Secteur Outaouais
laverendryeoutaouais@sepaq.com
819 438-2017